

ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2021



lepermislibre

ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Chiffre d'affaires	2.4	12 238 332	4 295 420
Subventions d'exploitation	2.6	57 200	-
Reprises sur amortissements et provisions		-	2 771
Autres produits		503	7 707
Produits d'exploitation		12 296 035	4 305 898
Achats de marchandises et autres		(458)	(459 907)
Autres achats et charges externes		(11 100 210)	(3 627 065)
Impôts et taxes		(35 820)	(19 283)
Salaires et traitements		(1 239 026)	(633 798)
Charges sociales		(475 175)	(232 411)
Dotations aux amortissements et provisions		(47 852)	(33 130)
Autres charges		(2 064)	(14 800)
Charges d'exploitation		(12 900 605)	(5 020 394)
Résultat d'exploitation		(604 570)	(714 496)
Produits financiers		19	179
Charges financières		(37 439)	(15 246)
Résultat financier	6.2	(37 420)	(15 067)
Résultat courant avant impôts		(641 990)	(729 562)
Produits exceptionnels		4 991	427 695
Charges exceptionnelles		(604)	(565 374)
Résultat exceptionnel	2.7	4 387	(137 679)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	5 814	-
Résultat net		(631 789)	(867 242)

BILAN

En euros	Notes	31.12.2021			31.12.2020
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.5	154 247	140 314	13 933	28 861
Immobilisations corporelles	4.5	83 264	35 137	48 127	24 273
Immobilisations financières	4.5	17 875	-	17 875	17 875
Actif immobilisé		255 386	175 451	79 935	71 009
Créances clients	2.1	5 195 745	17 646	5 178 099	1 741 280
Autres créances	2.2	654 662	-	654 662	335 029
Disponibilités	6.1.3	155 915	-	155 915	1 301 001
Actif courant		6 006 322	17 646	5 988 676	3 377 310
Total actif		6 261 708	193 097	6 068 611	3 448 319

En euros	Notes	31.12.2021		31.12.2020
		Net	Net	Net
Capital social			203 028	203 028
Primes d'émission			384 993	384 993
Report à nouveau		(2 022 010)	(1 154 768)	
Résultat de l'exercice		(631 789)	(867 242)	
Capitaux propres	8.2	(2 065 778)	(1 433 989)	
Provisions pour risques			-	4 992
Emprunts et dettes financières	6.1	1 209 973	1 159 574	
Groupe et associés	6.1	252 457	32 705	
Avances et acomptes reçus		2 964 696	1 490 014	
Dettes fournisseurs	2.3	1 048 209	807 430	
Autres dettes	2.3	1 772 181	488 384	
Produits constatés d'avance		886 873	899 209	
Total dettes		8 134 389	4 882 308	
Total passif		6 068 611	3 448 319	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	(631 789)	(867 242)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	30 206	33 130
Provisions	12 656	(2 771)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	-	-
Capacité d'autofinancement	(588 927)	(836 883)
Variation des créances clients	(3 454 465)	(734 489)
Variation des dettes fournisseurs	242 055	587 924
Variation des autres créances et autres dettes	2 425 232	1 245 410
Trésorerie provenant du BFR	(787 178)	1 098 845
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1 376 105)	261 962
Acquisitions d'immobilisations	(39 132)	(24 160)
Cessions d'immobilisations	-	-
Autres variations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(39 132)	(24 160)
Augmentation de capital	-	409 437
Émission d'emprunts	-	560 000
Remboursement d'emprunts	(66 772)	(4 000)
Autres variations	219 075	(25 712)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	152 303	939 725
Variation de trésorerie	(1 262 934)	1 177 527
Trésorerie à l'ouverture	1 301 001	123 474
Trésorerie à la clôture	38 067	1 301 001
Trésorerie active à l'ouverture	1 301 001	123 474
Trésorerie active à la clôture	155 915	1 301 001
Variation de trésorerie active	(1 145 086)	1 177 527
Trésorerie passive à l'ouverture	-	-
Trésorerie passive à la clôture	117 848	-
Variation de trésorerie passive	(117 848)	-
Variation de trésorerie	(1 262 934)	1 177 527

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les états financiers annuels de Lepermislibre sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes. Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes sociaux annuels sur la base des éléments suivants :

(i) la réalisation postérieurement à la clôture de l'exercice 2021, en janvier 2022 d'une augmentation de capital en numéraire prime d'émission comprise de 5,1 millions d'euros, auprès de certains actionnaires historiques de la Société et de 2 nouveaux investisseurs figurant parmi les grands fonds de gestion d'actifs français

(ii) le développement de l'activité qui se traduit par la hausse du carnet de commandes, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois faisant apparaître un excès des ressources sur les emplois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes sur l'activité de la Société de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 sont détaillées au paragraphe 2.3 des faits caractéristiques de l'exercice.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est apprécierée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	1 108 419	-	1 108 419	382 254	-	382 254
Clients – paiements fractionnés	54 484	-	54 484	-	-	-
Clients douteux	17 646	(17 646)	-	-	-	-
Factures à établir	4 015 196	-	4 015 196	1 359 026	-	1 359 026
Total clients	5 195 745	(17 646)	5 178 099	1 741 280	-	1 741 280

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditez très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients correspondant hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et hormis également les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des formules choisies.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (par la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé lorsque la formation du

candidat est terminée en moyenne de 8 à 10 mois après son inscription en fonction des formules choisies, et la facture définitive émise.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin d'exercice, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus sur les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients est donc représentatif des factures « EDOF » qui ont été émises à l'issue des formations et qui sont généralement réglées 30 à 45 jours après leur date d'émission. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales qui ont été engagées, pour lesquelles les candidats ont déjà effectué des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés, font l'objet de factures à établir de façon à ce que les revenus correspondants soient reconnus au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible. Au 31 décembre 2021, il s'agit de paiements qui auraient dû être encaissés en 2019 et 2020. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances clients augmentent fortement par rapport à l'exercice précédent compte tenu du fort développement de l'activité de la Société et de la prépondérance actuelle des revenus générés par les candidats finançant leurs formations par l'utilisation de leur compte professionnel de formation et dont l'encaissement est décalé de plusieurs mois par rapport aux dates où ces formations sont réservées.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	590 152	-	590 152	292 720	-	292 720
Créances fiscales - IS	5 814	-	5 814	-	-	-
Autres créances	450	-	450	33 627	-	33 627
Charges constatées d'avance	58 246	-	58 246	8 682	-	8 682
Total autres créances	654 652	-	654 652	335 029	-	335 029

La Société a adopté le régime de TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature. L'augmentation des créances de TVA par rapport à l'exercice précédent est directement liée à l'activité et l'accroissement de la TVA déductible à récupérer suite à la hausse des prestations et des achats externes.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 intègrent les dépenses liées aux travaux de revue et d'analyse réalisés en fin d'exercice dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue en janvier 2022, et qui seront enregistrés contre la prime d'émission.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	31.12.2021	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	17 875	-	17 875
Créances clients	5 178 099	5 178 099	-
Clients douteux	17 646	-	17 646
Créances fiscales	595 966	595 966	-
Autres créances	450	450	-
Charges constatées d'avance	58 246	58 246	-
Total	5 868 282	5 832 761	35 521

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan comprennent les factures à établir et s'élèvent à 4 015 196 euros au 31 décembre 2021 contre 1 359 026 euros lors de la clôture de l'exercice précédent.

2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs	1 049 209	807 430
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 964 696	1 490 014
Dettes sociales	404 605	117 071
Dettes fiscales	1 367 576	370 182
Autres dettes	-	1 131
Total autres dettes	1 772 181	488 384
Produits constatés d'avance	886 873	899 209
Total dettes	6 672 959	3 685 037
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>6 672 959</i>	<i>3 685 037</i>

La variation des dettes est directement rattachée à la progression de l'activité sur l'exercice et les embauches réalisées pour accompagner le développement (voir tableau sur les effectifs).

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs non réglées à la clôture de l'exercice, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

L'évolution des avances et acomptes reçus sur commandes est commentée au paragraphe 2.1. Ils sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer en tout ou partie son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son compte professionnel de formation, est validé.

Les dettes sociales progressent par rapport à l'exercice précédent suite à l'augmentation des provisions pour congés payés en lien avec la hausse des effectifs et le décalage des cotisations de sécurité sociale du 4^{ème} trimestre qui auraient dû être réglées mensuellement sur le début de l'exercice 2022.

Comme indiqué au paragraphe 2.2, la Société règle la TVA selon le régime des encaissements et la forte progression des commandes et de l'activité sur l'exercice 2021 accroît mécaniquement le montant de la TVA à payer à la fin de chaque période.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures d'apprentissage de la conduite qui ont été souscrites par les candidats utilisant le site internet marchand de la Société et donc ainsi réglées comptant et facturées immédiatement en totalité, mais qui n'ont pas encore été produites et dispensées par les enseignants à la clôture de l'exercice.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes financières	944	677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450 098	241 087
Dettes sociales et fiscales	130 663	65 633
Total	581 705	307 397

2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture de l'exercice la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur compte personnel de formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de la commande, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture de l'exercice, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	2021	2020
Code la route	847 383	719 755
Examen code de la route	785 933	429 666
Heures de conduite	10 480 596	3 102 348
Autres	124 420	43 651
Total chiffre d'affaires	12 238 332	4 295 420

La catégorie « Autres » comprend les commissions perçues des centres d'examen pour le code, et des partenaires pour certaines opérations ciblées de promotion.

2.5 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de personnes sous contrats de professionnalisation.

2.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.7 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des exercices 2021 et 2020, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	31.12.2021			31.12.2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	16	6	22	6	4	10
Employés et agents	7	8	15	2	4	6
Ouvriers	1	6	7	2	2	4
Total	24	20	44	10	10	20

L'effectif comprend 41 personnes sous contrats à durée indéterminée et 3 personnes sous contrats à durée déterminée dont 2 contrats de professionnalisation.

La Société emploie également 5 apprentis et a recours à un stagiaire au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen sur l'exercice 2021 s'est élevé à 30 personnes.

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend Lepermislibre (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 42 % pour les cadres et de 36 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 2017-2019 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 2,13 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Les droits acquis ont été évalués pour la première fois au 31 décembre 2021 et s'élèvent à 33 378 euros. Ils n'intègrent pas ceux concernant les dirigeants qui n'étaient pas liés à la Société par un contrat de travail à cette date.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ont été attribués à deux salariés de la Société en juillet 2019 et janvier 2020 pour respectivement 56 et 224 bons. Ces bons permettent de souscrire jusqu'au 30 juillet 2023 pour les 56 premiers et jusqu'au 31 janvier 2024 pour les 224 autres à une quantité équivalente d'actions de nominal 12 euros, pour un prix unitaire de respectivement 192,81 euros et 201 euros pour chaque action.

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. Ainsi, les frais engagés dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme Lepermislibre et du site internet marchand sont capitalisés et amortis sur 5 ans.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2021

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	31.12.2021
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	151 823	-	-	151 823
Immobilisations incorporelles	154 247	-	-	154 247
Installations générales, agencements	3 700	7 804	-	11 504
Matériel de transport	1 742	-	-	1 742
Matériel informatique et de bureau	37 666	31 329	-	68 995
Mobilier	1 023	-	-	1 023
Immobilisations corporelles	44 131	39 133	-	83 264
Dépôts et cautionnements	17 875	-	-	17 875
Immobilisations financières	17 875	-	-	17 875
Total valeurs brutes	216 253	39 133	-	255 386
Amortissements – En euros	31.12.2020	Dotations	Reprises	31.12.2021
Concessions et droits similaires	2 089	32	-	2 121
Autres immobilisations incorporelles	123 297	14 896	-	138 193
Immobilisations incorporelles	125 386	14 928	-	140 314
Installations générales, agencements	1 039	1 035	-	2 074
Matériel de transport	102	581	-	683
Matériel informatique et de bureau	17 693	13 663	-	31 356
Mobilier	1 024	-	-	1 024
Immobilisations corporelles	19 858	15 279	-	35 137
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total amortissements	145 244	30 207	-	175 451
Valeurs nettes – En euros	31.12.2020	Augmentations	Diminutions	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	28 861	-	(14 928)	13 933
Immobilisations corporelles	24 273	23 854	-	48 127
Immobilisations financières	17 875	-	-	17 875
Total valeurs nettes	71 009	8 926	(14 928)	79 935

Les principales variations des postes d'immobilisations résultent de l'acquisition de matériel informatique en lien avec les embauches réalisées sur l'exercice.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement sont comptabilisées en charges de l'exercice (loyers de crédit-bail), selon les échéances prévues au contrat. Elles concernent les biens suivants :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
	Valeurs brutes	Valeurs brutes
Matériel de transport	67 281	-
Total	67 281	-

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Redevances payées		
Cumul sur exercices antérieurs (1)	-	-
Redevances de l'exercice (1)	3 070	-
Total	3 070	-
Redevances restant à payer		
A un an au plus	16 081	-
Entre 1 et 5 ans	62 412	-
Au-delà de 5 ans	-	-
Total	78 493	-
Valeurs résiduelles	2	-

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent principalement le loyer actuel annuel de 40 700 euros hors taxe du siège social selon un bail de 9 ans contracté le 15 novembre 2017 ainsi qu'un appartement utilisé pour des besoins de surface additionnelle et loué pour une période de 12 mois reconductible. Certains équipements (véhicules) font également l'objet de contrats de location sur des périodes de 18 à 24 mois.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
A un an au plus	52 873	44 428
Entre 1 et 5 ans	157 713	164 101
Entre 5 ans et 10 ans	-	35 613
Total	210 586	244 142

Le bail des locaux du siège social peut être dénoncé à l'issue de périodes de location de 3 ans en respectant un préavis de 6 mois.

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société n'a pas connaissance d'obligation particulière nécessitant la comptabilisation de provision au 31 décembre 2021, hormis une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales dont la recouvrabilité est jugée très incertaine et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2021.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts bancaires	1 092 125	1 158 897
Concours bancaires	117 848	-
Autres dettes financières	252 457	33 382
Endettement financier brut	1 462 430	1 192 279
Disponibilités	(155 915)	(1 301 001)
Endettement financier net	1 306 515	(108 722)

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts bancaires	1 092 125	1 158 897
Découverts	43 616	-
Différé carte de crédit	74 232	-
Comptes courants associés	251 513	32 705
Intérêts courus à payer	944	677
Crédit court terme et banques	1 462 430	1 192 279

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2020	Émissions	Remboursements	31.12.2021
Emprunts bancaires	1 158 897	-	(66 772)	1 092 125
Découverts	-	43 616	-	43 616
Différé carte de crédit	-	74 232	-	74 232
Comptes courants associés	32 705	239 000	(20 192)	251 512
Intérêts courus à payer	677	944	(677)	944
Total	1 192 279	357 792	(87 641)	1 462 430

En fin d'exercice, la Société a fait appel à certains de ses actionnaires historiques pour financer le développement de l'activité par des versements en compte courant. Ces comptes courants ont été remboursés en espèces ou convertis en actions à l'occasion de l'augmentation de capital prime d'émission comprise de 5,1 millions d'euros réalisée en janvier 2022.

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	31.12.2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	1 092 125	166 880	895 245	30 000
Total	1 092 125	166 880	895 245	30 000

6.1.3 Analyse de la trésorerie et des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Disponibilités	155 915	1 301 011
Trésorerie et équivalents	155 915	1 301 011

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 2,97 %. Les avances récupérables accordées par BPI (solde initial de 282 000 euros) sont sans intérêt.

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est réalisé en euros. L'intégralité des services facturés est libellé en euros.

Au 31 décembre 2021, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(37 305)	(14 987)
Autres	(115)	(80)
Résultat financier	(37 420)	(15 067)

La hausse de la charge d'intérêts par rapport à l'exercice précédent s'explique par le gel en 2020 du paiement des intérêts de plusieurs emprunts dans le cadre des mesures prises avec les partenaires bancaires pour faire face à la crise sanitaire COVID-19 et la rémunération sur le dernier trimestre des sommes apportées en comptes courants par des actionnaires historiques de la Société pour continuer à financer le développement.

6.3 Engagements hors bilan

A la connaissance de la Société, aucun engagement n'a été donné ni reçu au 31 décembre 2021.

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Romain Durand.

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	31.12.2021	31.12.2020
Crédit impôt famille	(5 814)	-
Charge / (produit) d'impôt	(5 814)	-

Le crédit impôt famille de l'exercice 2021 concerne des frais de crèche.

Le montant des produits et charges non déductibles temporairement s'établit à 5 814 euros (produits) au 31 décembre 2021 contre un montant nul lors de l'exercice précédent.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 3 768 681 euros au 31 décembre 2021.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Évolution du Capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2021 de 16 919 actions d'une valeur nominale de 12 euros chacune, pour un montant total de 203 028 euros, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	203 028	-	-	203 028
Prime d'émissions	384 993	-	-	384 993
Report à nouveau	(1 154 768)	-	(867 242)	(2 022 010)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	(631 789)	(631 789)
Résultat de l'exercice 2020	(867 242)	867 242	-	-
Capitaux propres	(1 433 989)	867 242	(1 499 031)	(2 065 778)

L'augmentation de capital réalisée en janvier 2022 (voir paragraphe Événements postérieurs à la clôture) a permis de reconstituer les capitaux propres négatifs de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2021, Mr Lucas Tournel, Président et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 21,1 % du capital et des droits de vote de la Société.

La répartition du capital a évolué postérieurement au 31 décembre 2021, consécutivement à l'augmentation de capital réalisée en janvier 2022 et l'arrivée de nouveaux investisseurs (voir paragraphe Événements postérieurs à la clôture)

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement pour les mandats de Président Directeur Général de Mr Lucas Tournel et de Directeur Général de Mr Romain Durand au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2021	Montant HT facturé en 2020
Lutoo Sarl	114 000	28 000
Rd-Vous Sarl	116 023	28 000
Total	230 023	56 000

9.3 Événements postérieurs à la clôture

Pour financer le développement de la Société et ses investissements, de nouveaux investisseurs sont entrés au capital en janvier 2022 et en parallèle des associés historiques ont renforcé leurs participations, par une augmentation de capital réalisée au moyen de la création d'actions de préférence auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions, et de la création d'actions ordinaires souscrites par des salariés.

Le capital social a ainsi été augmenté de 33 672 euros par la création de 2 806 actions de préférence de 12 euros de valeur nominale chacune émise au prix de 1 773,15 euros l'action, soit avec une prime d'émission de 1 761,15 euros par action, une prime globale de 4 941 787 euros pour la totalité des actions émises. Par suite, le capital social a été augmenté de 1 068 euros par la création de 89 actions ordinaires de 12 euros de valeur nominale chacune émise au prix de 1 773,15 euros l'action, soit avec une prime d'émission de 1 761,15 euros par action, une prime globale de 156 742 euros pour la totalité des actions nouvelles ordinaires de préférence émises.

Les actions de préférence bénéficient de droits strictement identiques aux actions ordinaires, à l'exception du droit à une répartition préférentielle des résultats dans certaines hypothèses et du droit à conversion.

L'augmentation de capital ainsi réalisée s'est traduite par une hausse des capitaux propres de 5 133 269 euros. Le nouveau capital social s'établit à 237 768 euros divisé en 19 814 actions. Les mouvements peuvent être résumés comme suit :

En euros	Capital	Capitaux propres	Capitaux propres / action
Situation au 31.12.2021	203 028	(2 065 778)	(122,10)
Augmentation – Actions de préférence	33 672	4 975 459	-
Augmentation – Actions ordinaires	1 068	157 810	-
Situation post augmentation	237 768	3 067 491	154,89

9.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes de la Société relatifs aux deux derniers exercices et figurant au compte de résultat sont les suivants :

Montants HT en euros	Cogep Audit	
	2021	2020
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	20 260	36 000
Services autres que la certification des comptes	-	-
Total honoraires	20 260	36 000

Le cabinet Cogep a été nommé commissaire aux comptes de la Société en mai 2021, compte tenu de l'obligation de la Société en tant qu'organisme de formation et agréé Qualiopi, de faire auditer les comptes des exercices 2020, 2019 et 2018 de manière rétrospective. Les honoraires de l'exercice 2020 intègrent également les travaux de certification effectués au titre des années 2019 et 2018.